



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 118272

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur l'indemnisation, par l'État, des communes équipées de stations d'enregistrement de passeports biométriques. Les communes délivrant des passeports biométriques s'inquiètent en effet de l'augmentation des demandes desdits documents, et notamment de celles en provenance de personnes résidant hors de la commune, qui le plus souvent représentent plus de 50 % des demandes. Si la carte nationale d'identité électronique (CNIE) voit le jour, il est probable que ce phénomène s'accroisse. Dans ces conditions, et malgré leurs efforts de réorganisation, les communes ne peuvent que déplorer l'insuffisance de la dotation annuelle de compensation attribuée par l'État, *a fortiori* en cas d'extension du dispositif à la carte d'identité. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour anticiper cette problématique et s'il entend réviser les critères d'indemnisation des communes, afin que celles-ci restent en mesure d'apporter un service de qualité à leurs concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118272

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9971

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)